

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

ACTION ■

Article 8 ■ Label ISR

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **84 600,78 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/06/2022**
Actif géré : **424,38 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0010773242**
Indice de référence : **MSCI EMU**
Notation Morningstar "Overall" © : **3**
Catégorie Morningstar © :
Actions Zone Euro Grandes Cap.
Nombre de fonds de la catégorie : **1105**
Date de notation : **31/05/2022**

Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI EMU en investissant dans les principales valeurs de la zone euro selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017	02/07/2009	
Portefeuille	-19,46%	-9,13%	-10,27%	-14,16%	4,53%	7,53%	117,66%	
Indice	-18,67%	-9,20%	-10,46%	-13,82%	5,99%	11,72%	132,11%	
Ecart	-0,79%	0,08%	0,19%	-0,34%	-1,46%	-4,18%	-14,45%	

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	22,26%	0,00%	22,54%	-13,61%	12,40%	2,43%	10,62%	4,97%	22,33%	19,06%
Indice	22,16%	-1,02%	25,47%	-12,71%	12,49%	4,37%	9,81%	4,32%	23,36%	19,31%
Ecart	0,10%	1,01%	-2,93%	-0,91%	-0,09%	-1,95%	0,81%	0,65%	-1,04%	-0,25%

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	15,56%	24,45%	20,27%	18,54%
Volatilité de l'indice	15,20%	24,30%	20,13%	18,42%
Tracking Error ex-post	1,39%	1,36%	1,31%	1,19%
Ratio d'information	-0,25	-0,36	-0,59	-0,45
Ratio de Sharpe	-0,88	0,07	0,09	0,39
Beta	1,02	1,00	1,01	1,00

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-38,69%
Délai de recouvrement (jours)	331
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-17,31%
Meilleur mois	11/2020
Meilleure performance	17,73%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

ACTION ■

Rencontrez l'équipe

**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie

**Vincent Masson**

Gérant de portefeuille senior - Index & Multistratégies

**Jerome Gueguen**

Gérant suppléant

Commentaire de gestion

Secteur : Banques

Le secteur bancaire est actuellement au cœur des enjeux climatiques et environnementaux. En effet, le secteur financier et les banques en particulier sont considérés comme des acteurs essentiels de la transition énergétique en raison de leur capacité à orienter les flux de financement à travers plusieurs stratégies telles que :

- Le désengagement progressif des secteurs trop dépendant du carbone.
- L'accompagnement des clients dans la transition énergétique.
- L'évolution de leurs modèles économiques en prenant davantage en compte les critères ESG.

Les banques y sont d'ailleurs fortement encouragées par les régulateurs et superviseurs prudeniels, qui imposent progressivement leurs exigences en termes de gestion des risques, de stress tests mais aussi de transparence vis-à-vis du marché.

Malgré l'importance croissante de l'intégration ESG, plus de la moitié de l'industrie a des scores de gouvernance et environnemental faible, notamment respectivement en raison du grand nombre de controverses liées à l'éthique et au financement des combustibles fossiles.

Si **BNP Paribas** fait partie à fin 2021 des plus gros financeurs de projets gaziers ou pétroliers, la banque a annoncé de nouvelles mesures encourageantes concernant par exemple son financement de l'industrie de l'huile de palme. L'entreprise vise ainsi une stratégie de zéro déforestation à fin 2025 et a renforcé ses engagements quant à la préservation de la biodiversité sous l'égide de l'initiative act4nature. BNP s'est ainsi engagé à investir 250 millions d'euros dans des start-ups mobilisées sur la transition énergétique et 3 milliards d'euros dans des fonds de protection de la biodiversité. La banque a aussi syndiqué en 2021 l'émission de près de 22 milliards d'euros de green bonds pour supporter la transition énergétique. Sur le volet de gouvernance, l'entreprise souffrait d'un retard par rapport à ses concurrents, elle a donc élevé ses standards éthiques, ainsi tous les employés ont désormais une formation sur les conduites éthiques. Cette stratégie ayant pour objectif de diminuer les controverses qui ont touché la banque française.

Pour sa part, **ING** fait part des bons élèves dans sa catégorie. La banque néerlandaise a annoncé fin mars qu'elle ne financerait plus de nouveaux projets gaziers ou pétroliers. Elle a d'ailleurs indiqué un objectif d'augmentation de 50% dans ses financements de projets d'énergie renouvelable d'ici fin 2025. L'entreprise a aussi récemment annoncé un partenariat avec le think tank américain RMI. L'objectif est de créer un cadre collectif de financement aligné sur le climat qui définira la manière dont les banques peuvent soutenir la décarbonisation du secteur de l'aluminium, qui représente 2% de toutes les émissions mondiales. En adhérant à ce projet, les institutions financières participantes s'engagent à évaluer et à divulguer dans quelle mesure les émissions associées à leurs portefeuilles d'aluminium sont conformes aux objectifs climatiques de 1,5°C. Sur le pilier de gouvernance, ING continue de surpasser ses pairs grâce à une surveillance accrue des fonctions clés de gouvernance, avec son conseil d'administration majoritairement indépendant, ainsi que ses comités indépendants d'audit, de rémunération et de risque, ce qui contribue à une grande transparence dans le management de l'entreprise.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
DEUTSCHE BOERSE AG	2,30%	0,74%	1,56%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	1,95%	0,59%	1,37%
AEGON NV	1,45%	0,18%	1,26%
STELLANTIS NV	1,86%	0,65%	1,20%
MERCK KGAA	1,68%	0,51%	1,17%
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	1,86%	0,70%	1,16%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,63%	1,53%	1,11%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,61%	1,51%	1,10%
NATURGY ENERGY GROUP SA	1,19%	0,10%	1,09%
SOCIETE GENERALE	1,51%	0,43%	1,07%
Total	19,05%	6,95%	12,11%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

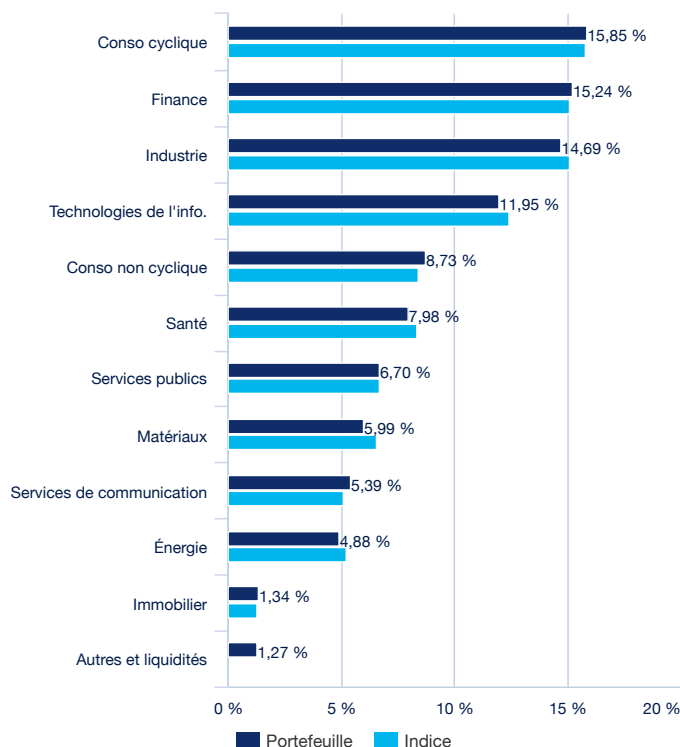
Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
BAYER AG	-	1,39%	-1,39%
PROSUS NV	0,43%	1,26%	-0,83%
VOLKSWAGEN AG	0,07%	0,74%	-0,67%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	0,45%	1,10%	-0,65%
ASML HOLDING NV	3,99%	4,63%	-0,64%
VINCI SA	0,50%	1,13%	-0,63%
SAFRAN SA	0,16%	0,78%	-0,62%
INTESA SANPAOLO SPA	0,14%	0,76%	-0,62%
AIR LIQUIDE SA	1,07%	1,69%	-0,61%
AXA SA	0,43%	1,04%	-0,61%
Total	7,25%	14,52%	-7,27%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

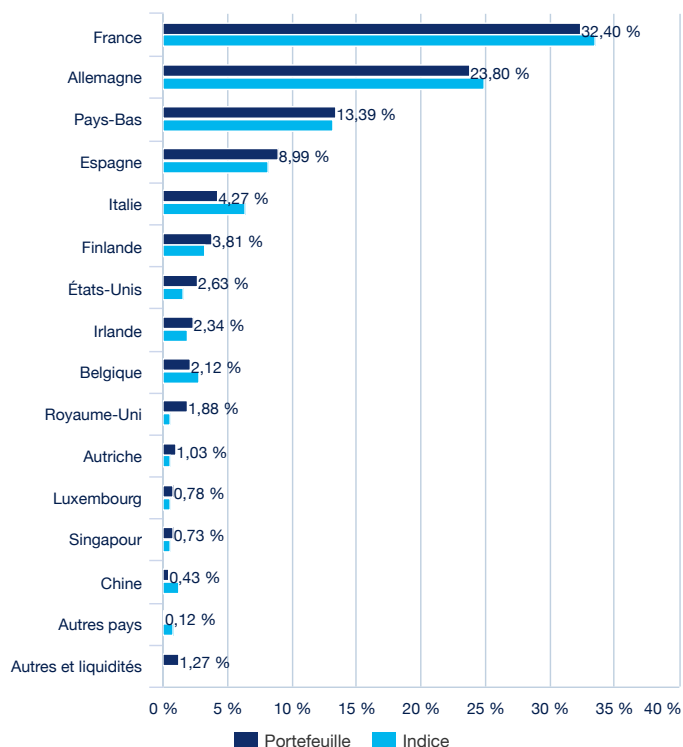
ACTION ■

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

	Portefeuille
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	4,29%
ASML HOLDING NV	3,99%
L OREAL SA	2,88%
TOTALENERGIES SE	2,88%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,63%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,61%
SANOFI	2,47%
DEUTSCHE BOERSE AG	2,30%
IBERDROLA SA	1,96%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	1,95%
Total	27,97%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille	129
----------------------------------	-----

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	01/07/2009
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010773242
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 action(s) / 1 action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,80% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20,00% %
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,93% (prélevés) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	21/05/1999: 100.00% MSCI EMU

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

©2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

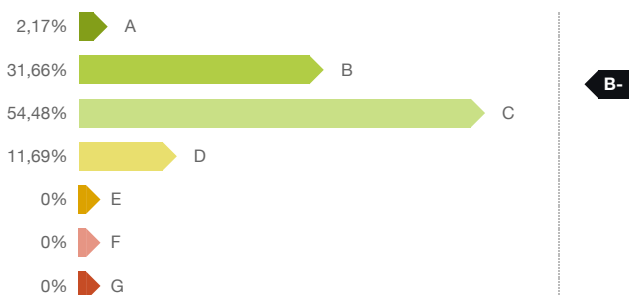
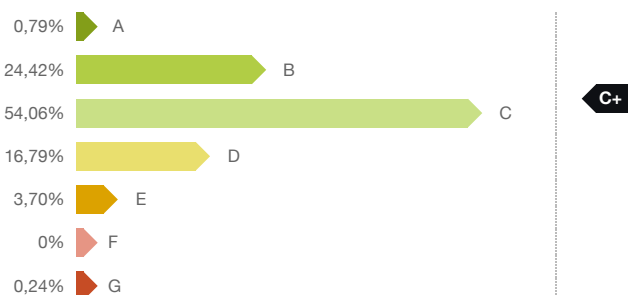


Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C+
Social	B-
Gouvernance	C
Note Globale	B-

Indice : MSCI EMU

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	125
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

² Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

ACTION ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

ACTION ■

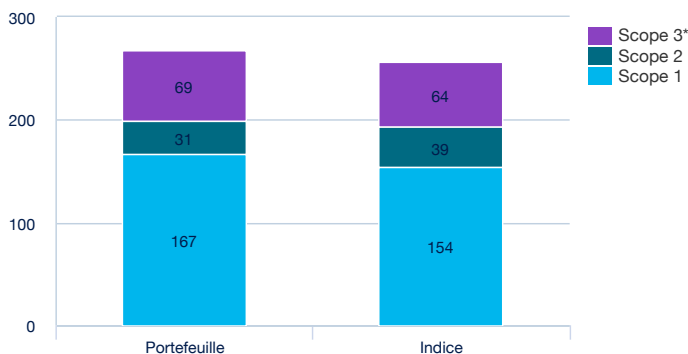
Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères. Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Environnement¹

Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 268 / 257



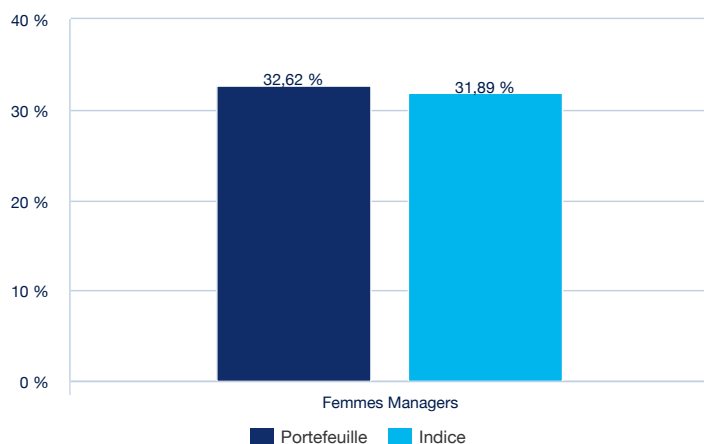
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,05% 99,29%

Social²

Mixité des Managers

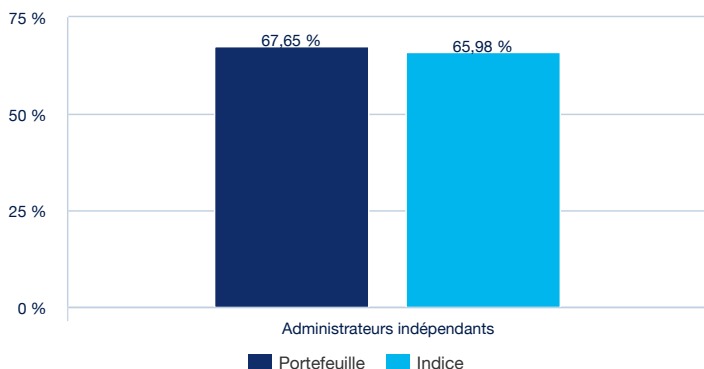


Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 93,53% 89,72%

Gouvernance

Indépendance du Conseil d'Administration

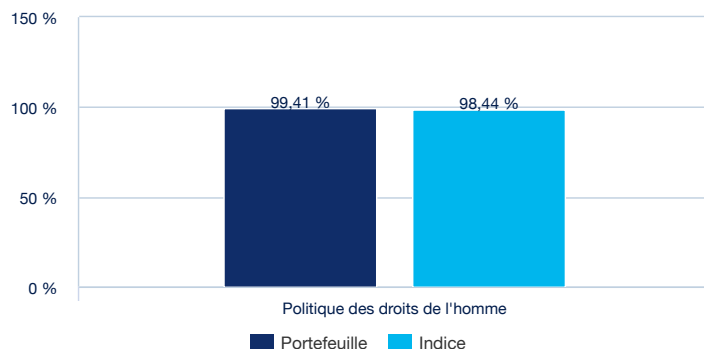


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 96,73% 96,15%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 96,73% 96,15%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Mixité des managers. Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.